ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 1er juin 1901. (13 Prairial An 109 de la République), 152e jour de l'année, 24e jour du printemps, 15e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 04 ; coucher à 7 h. 52.
Lever de la lune à 7 h. 09 soir ; coucher à 3 h. 24 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 31 mai :
Baromètre à 2 heures du soir : 758 m/m. (variable). Hausse depuis la veille : 2 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 14° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 24° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest, faible.
Temps probable : Assez beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

FAISEUSES D'ANGES

Deux arrestations

A la suite de recherches, pour connaître l'origine d'un fœtus trouvé mardi dernier, dans le canal, les nommées Prut Juliette, épouse Desbonnets, 48 ans, ménagère, demeurant rue du Pile, 27, et Noé Marie, épouse Bryker, ménagère, 29 ans, demeurant rue de la Conférence, 84, ont été mises en état d'arrestation, comme inculpées d'avortement.

La première, faiseuse d'anges, déjà condamnée pour pareils faits a prété son concours et donné des injections à la deuxième qui a avorté le mardi 21 courant.

Les manœuvres abortives ont été pratiquées la veille.

Après d'énergiques dénégations, les inculpées ont tout avoué.

L'enquête menée par M. Grimaldi, avec tant de succès, continue.

FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE PRIVEE DE LA RUE CHANZY. — Le maire de Roubaix a pris l'arrêté suivant :
Nous maire de la Ville de Roubaix,
Vu la loi du 5 avril 1884,
Vu le rapport de M. le docteur Merlier, médecin inspecteur du service médical scolaire, en date de ce jour,
Considérant qu'il résulte de ce rapport qu'il est urgent de fermer l'école maternelle privée de la rue Chanzy en raison de l'épidémie de rougeole qui règne dans la dite école,
Arrêtons :
Article premier. — L'Ecole maternelle privée de la rue Chanzy demeure fermée pendant quinze jours au moins, à partir du samedi premier juin, et défense formelle est faite d'y recevoir aucun enfant durant ce délai.
Art. 2. — Pendant la fermeture, la directrice est invitée à faire procéder à une désinfection complète des locaux. M. le médecin inspecteur du service médical scolaire nous fera connaître, par un rapport, si toutes les mesures de désinfection ont été prises et si la réouverture peut se faire sans danger pour la santé publique.
Art. 3. — M. le chef du bureau des écoles et M. le commissaire central de police, ce dernier en tant que de besoin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué à l'autorité académique.

CONSEIL DE REVISION. — Les opérations de la 3e journée ont commencé à 9 heures 1/2, comme la veille et ont pris fin à 11 heures un quart du matin.

Le bureau était composé, comme la veille, sauf M. Serive, conseiller général et M. Mullez-Dewailly, conseiller d'arrondissement présents aujourd'hui.

Dans cette séance 617 jeunes gens ont été examinés dont 21 ajournés de la classe 1898, 56 de celle de 1899 et 540 conscrits du canton de Roubaix-Nord.

M. Mulhez, adjoint au maire de Roubaix est allé recevoir les autorités à la gare. M. Lepers adjoint était présent dans la salle, ainsi que M. Laché, commissaire de police.

RESPECT AUX MORTS. — Contravention a été dressée jeudi, vers 5 heures et demie du soir, à la charge du nommé Lefebvre Edouard, domestique au service de M. Roussel Emile, pour avoir traversé un convoi funèbre avec sa voiture.

PETITS MALANDRINS. — Jeudi soir, à 6 heures 45, l'agent de sûreté Delhaye, passant rue Jouffroy prolongée, a constaté que 4 garnements jetaient des pierres dans les lanternes, du gaz ; ils ont ainsi cassé toutes les vitres à 3 lanternes, l'agent Delhaye leur a déclaré que contravention serait dressée à leur charge.

Ce sont les nommés : Masson Edmond, 13 ans, demeurant, rue du Coq-Français, 169, Forgeois Marius, 11 ans, demeurant rue Decrème, cité Bulteau, 189. Stalpart Maurice, 12 ans demeurant rue du Coq-Français, 189, Viguier François, 14 ans, ans, demeurant, rue Decrème, 110.

POUR AVOIR TROP BU. — Le nommé Bauduin André, âgé de 58 ans, sans profession, demeurant rue du Chemin de fer, 44, a été arrêté jeudi vers 6 heures du soir, rue du Vieil-Abreuvoir, par les agents Lemaire et Hus, pour mendicité et ivresse.

L'ACCIDENT DE TRAMWAY DU BOULEVARD GAMBETTA. — L'état de Mme Vve Vaillant, qui a été renversé mardi à midi, par le tramway, boulevard Gambetta, reste toujours le même elle a subi l'opération du trépan, sans que cette opération amène aucun changement dans sa situation.

QUE D'EAU ! QUE D'EAU ! — Voici les quantités d'eaux élevées par le service des eaux de Roubaix Tourcoing, pendant la semaine du lundi 20 mai, au dimanche 26 mai 1901 : eau de rivière 117.570 mètres cubes, eau de source 73.603 mètres cubes, au total : 191.173 mètres cubes.

ECHO DU FESTIVAL. — Le citoyen H. Carrette, maire de Roubaix, a reçu du citoyen Fernand Delbastaille, pharmacien à Boussu, secrétaire délégué du comité de secours des victimes de Quaregnon et Wasmes, la lettre suivante :

Fédération boraine

Comité de secours en faveur des familles victimes de la catastrophe de Wasmes et Quaregnon

Monsieur le Maire, de la ville de Roubaix.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que la collecte effectuée à Roubaix, dimanche dernier, avec votre autorisation, a produit la somme de trois cent trente-deux francs nonante deux centimes (332 fr. 92).

C'est au nom des victimes des catastrophes, au nom du Comité de secours que je viens vous adresser, Monsieur le Maire, de sincères remerciements à vous et aux habitants de la belle ville de Roubaix qui avez si charitablement accueilli les mineurs borains.

Croyez à notre gratitude et veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre reconnaissance et l'assurance de notre haute considération.

Pour le comité de secours,
Le Secrétaire,
F. DELBASTAILLE.

Boussu, le 29 mai 1901.
(Belgique.)

MAUVAIS BUVEUR. — Jeudi vers 7 heures du soir, le brigadier de police Calone, était requis pour se rendre au café de l'Isly, où 4 jeunes gens pris de boisson, causaient du scandale.

Sur l'invitation du représentant de l'autorité 3 des jeunes gens sortirent, mais le 4e, le nommé V... Richard, âgé de 20 ans, demeurant rue du Coq-Français 140, s'y refusa et ce n'est que sur les instances du brigadier qu'il sortit.

Arrivé sur la place de la gare, il se mit à suivre celui-ci en lui disant « Tu es trop salaud pour m'arrêter, et si tu fais cela, demain je te fais casser.

Arrêté sur le champ, V... a opposé la plus vive résistance, se couchant par terre et lançant des coups de pied au brigadier tout en continuant à l'outrager.

Cet individu a été maintenu en état d'arrestation.

A QUI LA SACOCHE ? — Une sacoche de vélo a été trouvée hier vers 5 heures place Ste-Elisabeth, par M. Houzet Victor, âgé de 15 ans, demeurant rue Franklin, cour Cromelynck, cette trouvaille a été déposée au poste du 3e arrondissement.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A la Société anonyme de peignage, Dessuvages Henri, 51 ans, domestique, demeurant rue de Soubise, 131, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant.

Le docteur Druesne a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. Réquillart et Scrive, Depelchin Nathalie, 18 ans, soigneuse, demeurant rue Marengo 9, a eu le médius droit écrasé dans son métier.

Le docteur Dispa a prescrit un repos de 20 jours.

— Chez Louis Ferrier, filateur, Hurlisy Louis, 34 ans, rattacheur, demeurant rue Decrème, cour Dubois-Defrenne, 3, a eu le pouce droit pris au cylindre de son métier.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez M. Vandoorsselaere, entrepreneur, Depape Georges, 37 ans, peintre, demeurant rue de la Potennerie, 16, s'est blessé à l'épaule en descendant une échelle volante.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez Mme veuve Henri Vandamme, Vanderbaeghem Gérard, 47 ans, demeurant rue du Dragon, 77 à Tourcoing, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en soulevant une lourde pièce.

Le docteur Isbecque a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez M. Ménard Edouard, Labrille Marie, 14 ans, tricoteuse demeurant rue de Wasquehal, 14 à Tourcoing, a reçu un poids sur le pied gauche.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Lepoutre Auguste, Cruplant Charles, 33 ans, domestique, demeurant à Wattrelos, a eu la cuisse gauche contusionné par un coup de pied de cheval.

Le docteur Leplat a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez M. Emile Roussel, Delannoy François, 15 ans et demie, teinturier, demeurant rue de l'Epeule, cour Lampe, 30, s'est brûlé au cou, à l'épaule et au bras droit avec des tissus sortant de l'eau bouillante.

Le docteurs Lepers a prescrit un repos de 25 à 30 jours.

— Chez M. Devriendt frères, André André, 18 ans, serrurier, demeurant rue de Tourcoing, 174, à Mouscron a été brûlé au pied gauche par un éclat de fer rouge.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— A la fonderie de l'Epeule, Grégoire Adolphe, 17 ans, mouleur, demurant rue Villars, 15, a eu le gros orteil gauche écrasé par un chassis.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Crépelle Fontaine, Vandael Louis, 20 ans, frappeur, demeurant rue de Tourcoing, 96, s'est fait une entorse au pouce gauche en manœuvrant une pièce de fer.

Le docteur Balenghien a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez F. Roussel père, et fils, Liagre Ferdinand, 23 ans, chauffeur, demeurant rue d'Arcole, 23, à Croix, s'est contusionné la région lombaire dans une chute.

Le docteur Delattre a prescrit un repos de 8 jours.

MOUVEMENT SYNDICAL

SYNDICAT DES LISEURS ET PIQUEURS. — *Le syndicat étant formé depuis un an sur des bases irréprochables, ne s'occupant pas de politique, nous invitons les retardataires à venir grossir nos rangs.*

Réunion dimanche 2 juin, à 4 heures, chez Mme Geysen, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule.

Ordre du jour : Procès-verbal. — Vérification de la caisse. — Questions diverses.

Le Commissaire.

SYNDICAT DU TRAMWAY. — La Chambre syndicale des ouvriers et employés des tramways de Roubaix-Tourcoing et environs, informe ses membres et les nouveaux adhérents que la réunion générale aura lieu samedi prochain 1er juin à 10 heures du soir, au siège du Syndicat, 72, rue Pellart. Présence indispensable. Questions importantes.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

AVIS AUX SECRETAIRES DE GROUPES. — Le Comité exécutif invite les groupes qui n'ont pas eu de réunion la semaine dernière, à se réunir d'urgence cette semaine dans leurs locaux respectifs, pour prendre connaissance d'une communication du Parti.

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

Une grande réunion publique et contradictoire, aura lieu lundi prochain 3 juin, à 8 heures du soir salle de la Coopérative *La Paix*, à l'occasion du Congrès des Coopératives socialistes de la région du Nord.

Les citoyens Jules GUESDE, ancien député de Roubaix, et ROMAIN VAN LOO, administrateur de la «Maison du Peuple» de Bruxelles, prendront la parole.

Ordre du jour : Coopération et Socialisme.

Réception des orateurs. — Dimanche prochain 2 juin, à 8 heures et demie du matin, départ du cortège qui partira du local la Paix pour se rendre à la gare, recevoir les délégués du Congrès des Coopératives.

REUNIONS DU SAMEDI 1er JUIN. — 3e section, à huit heures et demie, au Palais, au Pile.

13e section. — A huit heures et demie, estaminet Wiliart, Grande-Rue, 335.

17e section. — Réunion à huit heures et demie, rue de Naples, Roubaix.

Sociétés Diverses

Le Comité du Club Moderne prie tous les membres actifs d'assister à la réunion générale du samedi 1er juin, à huit heures et demie.

Ordre du jour très important pour le festival prochain.

Le comité prie tous les élèves du cours de canne d'assister à la répétition générale qui aura lieu le 2 juin, de dix heures du matin à midi.

Libre-Pensée. — Les membres de la Libre-Pensée sont priés de se réunir le dimanche 2 juin, à huit heures du matin, à la coopérative « La Paix », porteurs de leur insigne, pour se rendre à la gare à la réception des délégués du congrès coopératif.

Tous à ce rendez-vous.

L'assemblée mensuelle est remise au dimanche 9 juin, à cause du congrès.

Les Chevaliers de la Fourchette. — La commission administrative des Chevaliers de la Fourchette prie ses membres de bien vouloir assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 1er juin à neuf heures précises du soir, pour l'exécution des chœurs du festival de Lille. Un punch sera offert aux sociétaires après la répétition, par Florimond Lebrun, au local de la société, place du Trichon, 9.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 31 mai 1901

Naissances. — Léon Demarque, rue des Septponts, fort Masure, 24. — Georges Descamps, rue de Blanchemaille. — Simonne Delannoy, rue Cadeau, 85. — Valentine Deltour, rue de Flandre, cour Dearckx, 9. — Gualbert Notebaert, ruelle du Ballon, maisons Foveau, 8. — Julienne Dubois, rue Yolande, 1. — Alice Soudan, rue de Tournai, 20. — Clotilde Lingier, rue Favreul, 20. — Ernest Duhem, rue des Arts, 132. — Jeanne De Buck, rue Monge, 130.

Décès. — Esther De Booman, 24 jours, rue de Lille, cour Motte-Degand, 10. — Léopold Calbert, 14 ans, rue de Barbieux. — Marie Poucet, 28 ans, boulevard de Metz, 9. — Charles Merchez, 87 ans, rue Rocroy, cour Loridan, 68. — Marie Dupont, 68 ans, rue de Blanchemaille.

Refusez comme faux tous savons du *Congo* vendus au-dessous de 0,60 le pain.

TOURCOING

Conseil Municipal

Séance du 31 mai 1901

La séance s'ouvre à 9 heures 15 sous la présidence de M. Dron, maire.

29 conseillers sont présents.

M. Henri Loridant donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans incidents.

Service des eaux. — Une indemnité de 1300 fr. est accordée à M. Martin.

Pour le terrain de la cabane du gardien du service des eaux de Mons-en-Pevèle, 25 francs par an. Accordé.

Usine à gaz, nouveau contrat de voiturage. Projet de soumission d'un contrat avec M. Derveaux frères, conducteurs. Adopté.

M. Lefebvre se plaint de ce que l'usine à gaz emploie des ouvriers flamands et renvoie les français.

M. Dron dit que l'Usine à gaz a toujours agi au mieux des intérêts des ouvriers français.

Eclairage par incandescence (projet du maire). — Pour transformer les 1800 lanternes de façon à installer les nouveaux manchons, il faut faire une dépense de 28.000 francs. Mais l'éclairage est trois fois plus puissant, et l'économie de gaz serait au bout de 2 ans d'une valeur de 40.000 francs par an.

Après quelques explications, le rapport du maire est adopté.

Le Conseil procède ensuite à la nomination des commissions permanentes.

Sont élus membres des commissions suivantes : Agriculture, halles et marchés, dépôts de boues, jardins (8 membres). — MM. Dassonville, Leplat Charles, Coppin Henri, Decavèle, Masurel-Leclercq Duvillier, Ladesou, Grau.

Adjudication et réception de travaux (9 membres). — MM. Ducoulombier, Leplat, Saison, Campion, Masurel-Leclercq, Henri Dumortier, Duvillier, Ladesou, Delphin Dumortier.

Fêtes (11 membres). — MM. Dassonville, Cocheteux, Paul Martin, Henri Loridant, Leplat, Scalbert, Maertens, Coppin, Charles Loridan, Rompteau, Grau.

Finances (9 membres). — MM. Ducoulombier, Cocheteux, Parsy, Loridant Henri, Leplat, Orélie, Maertens, Loridan Charles, Delphin Dumortier.

Gaz, électricité, éclairage (7 membres). — MM. Honoré-Colson, Massard, Cocheteux, Parsy, Loridant Henri, Corion, Six.

Instruction publique, Beaux-Arts, académie. — Cette commission se composait de 7 membres, mais le Conseil a décidé, dans sa dernière séance de l'augmenter de deux membres. Ont été élus MM. Dassonville, Martin, Orélie, Dafras, Coppin, Decavèle, Masurel-Leclercq.

Sociétés de bienfaisance, sociétés de tir, gymnastiques, sapeurs-pompiers (7 membres). — MM. Massard, Orélie, Campion, Henri Dumortier, Ladesou, Rompteau, Grau.

Travaux (6 membres). — MM. Honoré Colson, Lefebvre, Dafras, Campion, Duvillier, Delphin Dumortier.

Voirie, cimetières, rues particulières (9 membres). — MM. Massard, Cocheteux, Leplat, Dafras, Saison, Masurel-Leclercq, Henri Dumortier, Loridan, Quivron.

Après la constitution des commissions ci-dessus, le Conseil a examiné plusieurs affaires. Nous en rendrons compte demain.

CHEVAUX ET MULETS. — La commission instituée pour procéder en 1901 au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Tourcoing le 11, à trois heures du soir et les 12, 13, 14 et 15 juin à sept heures du matin sur la place Thiers.

LA GREVE DE CHEZ JOVENIAUX. — Comme nous l'avions annoncé hier, une délégation s'est rendue vendredi matin chez M. Joveniaux pour le faire revenir sur sa décision, mais en vain, car ce patron a déclaré qu'il ne pouvait que répéter ce qu'il avait dit, c'est-à-dire qu'il préférerait fermer son usine plutôt que de céder.

On nous annonce que 4 grévistes auraient repris le travail, hier matin, et que 3 nouveaux ratacheurs auraient été embauchés.

COLOMBOPHILIE. — L'Union Colombophile Tourquennoise rappelle son grand et magnifique concours d'Orléans avec 1000 francs de prix d'honneur en 120 prix, avec prix supplémentaires de 6 fr. par 4 inscrits au-dessus de 700 pigeons.

Ce concours est donné dans un rayon de 12 kilomètres.

HEM

PARTI OUVRIER. — Le groupe l'*Avant-Garde*, se réunira le dimanche 2 juin, à 3 heures du soir, chez le citoyen Dubus Emile, derrière l'église.

L'ordre du jour étant très important, la présence de tous les membres est indispensable.

— Le Groupe l'*Egalité*, se réunira le dimanche 2 juin, à 4 heures du soir, chez le citoyen Gustave Massem, rue du Vert-Pré.

La présence de tous les membres est indispensable.

LE NORD

LILLE

LE DRAME DE CANTELEU

L'émotion causée par le drame navrant que nous avons raconté hier est loin d'être calmée.

Non seulement à Canteleu et à Lomme, mais dans toute la région, ce quadruple suicide a suscité un grand émoi.

Comme nous l'avons dit, les cadavres des petits Evariste et Albert, retrouvés les premiers, ont été transportés à la Morgue, où, jeudi dans l'après-midi, a eu lieu, en présence du père, M. Dhondt, une émouvante confrontation.

Devant le lugubre édifice, c'est depuis deux jours un défilé ininterrompu, et bien des mères, après être venues pour tâcher d'apercevoir les pauvres petits, repartent les larmes aux yeux.

D'autre part, les recherches ont continué dans la Haute-Deûle, sans donner jusqu'à présent de résultat.

Mme Dhondt, ni la petite Victoria n'ont été retrouvées.

On pense que leurs cadavres ont pu s'embourber ou rester accrochés à un bâteau.

LES OBSEQUES

Les obsèques des deux enfants auront lieu ce matin, à dix heures, aux frais de la ville.

L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

Grave affaire de mœurs

Les cinq individus arrêtés pour l'attentat commis dans les remparts doivent comparaître aujourd'hui en police correctionnelle (audience des flagrants délits).

Nous avons dit que leurs déclarations étaient en désaccord avec les affirmations de la jeune fille.

L'un d'eux, Domis, prétend qu'ayant rencontré celle-ci, vers six heures, il lui avait offert de faire ensemble un tour de promenade et qu'elle avait accepté très facilement.

Le tribunal appréciera.

PAUVRE VIEILLE. — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, une pensionnaire de l'Hospice général, Sophie Boquillon, passait quai de la Basse-Deûle, au moment où arrivait une voiture, conduite par M. Carette, cultivateur à Wattignies.

Ce dernier avait crié pour la faire se détourner, mais en raison d'une surdité naturelle à son âge, Sophie n'avait rien entendu, et heurtée par le véhicule, elle fut renversée sur la chaussée.

On la releva aussitôt. Elle n'avait que des égratignures sans gravité à la figure et put être reconduite à l'Hospice.

Par suite sans doute d'une commotion cérébrale, causée par la frayeur qu'elle avait éprouvée, la pauvre femme est morte dans la nuit.

ATTENTION ! — M. Désiré Ramart, 32, rue Malakoff, a été renversé hier par un automobile, à l'angle des rues Pierre-Legrand et Guillaume-Werniers.

M. Ramart n'a eu que des contusions sans gravité. Quant au « teuf-teuf », il court encore.

Ne pourrait-on pas interdire d'aller à pied ?

FACHEUSE RENCONTRE. — Vers quatre heures et demie du soir, M. Lefranc Antoine, charretier, passait rue Pierre-Legrand, conduisant un camion chargé de balles d'étoupes.

Tout à coup, une partie du chargement bascula et s'écroula sur la chaussée et le trottoir.

Un menuisier, M. Denecker Edouard, 50 ans, demeurant rue Henri-Kolb, 35, passait en ce moment.

Il fut atteint par l'avalanche d'étoupes et renversé.

Des témoins du fait accoururent et relevèrent non sans peine M. Denecker.

Celui-ci n'était heureusement que légèrement contusionné, et après un pansement sommaire fait par le docteur Vanheuwerswyn, il put regagner son domicile.

UN FEU. — Vers trois heures du soir, un commencement d'incendie a éclaté au premier étage du numéro 6 de la rue Courmont, dans une chambre occupée par M. Théophile Derever, employé.

Rapidement éteint, le feu n'a guère causé que des dégâts minimes au mobilier, en tout pour une vingtaine de francs.

LA DOUCE FRANCE. — Les agents du 8e arrondissement ont arrêté hier un journalier domicilié rue de Juliers, Dewaelle Cyrille, 43 ans, pour infraction à une mesure d'expulsion.

TROP NERVEUX ! — Le jeune H... B... a fait l'objet d'un procès-verbal au 6e arrondissement, pour coups à l'adresse d'un agent qui lui avait adressé une observation.

INDELICATESSE. — Un marchand de journaux, Léopold Adam, a été arrêté hier par les agents de sûreté, sur la plainte d'un dépositaire du *Petit Parisien*, M. Caudron, et sous l'inculpation d'abus de confiance.

QUITTE POUR LA PEUR. — Hier vers quatre heures du soir, un ferblantier, Jonckx Paul, 17 ans, travaillait dans une maison en construction, rue du Buisson, pour le compte de M. Dupont.

Soudain, le pied lui manqua, et Jonckx fut précipité dans le vide du deuxième étage, où il posait une gouttière.

Il en a été heureusement quitte à bon compte.

Le docteur Vermersch a constaté quelques contusions sans gravité aux côtes et aux reins, qui n'obligeront le blessé qu'à un chômage d'une dizaine de jours.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Valdelièvre, fondeur, Deschamps Louis, 16 ans, tourneur, demeurant rue d'Iéna, 25, s'est fait par suite d'une déviation de son outil, une plaie de l'index et médius gauches.

Le docteur Coppens, qui a soigné le blessé, a diagnostiqué une incapacité de travail de huit jours environ.

— Roger Charles, 34 ans, demeurant à Saint-André, et travaillant comme menuisier chez M. Bouzé, a reçu hier un déchet de bois dans l'œil gauche.

Il en est résulté une conjonctivite traumatique qui nécessitera, d'après le docteur Baudry, un repos de dix jours.

SUR LES FORTIFS. — Quatre heures du matin.

C'est d' la chocotte après eun' course
D' s'étendr' sur l' dos ou ben sur l' flanc ;
Mais pas moyen d' dormir tranquille.
Oh ! la, la, qué chambardement !
C'est des poivrots, des sergents d' ville...

Les agents de la sûreté ont donné raison au poète. Ils ont emmené, hier, au poste du 8e arrondissement, Delemare Pierre, 20 ans, rattacheur ; Grare Adolphe, 18 ans, journalier ; Creton Jules, 17 ans, journalier ; Baron Louis, 18 ans, journalier ; Delbarre Louis, 17 ans, apprenti tourneur ; Barras Louis, 28 ans, journalier, qui dormaient à la belle étoile ; — et au poste du 4e, Mathieu Achille, 20 ans, trouvé endormi dans une voiture de déménagement qui stationnait place du Vieux-Marché-aux-Chevaux.

UNE BAIGNADE. — Stoffe Edouard, 57 ans, journalier, s'est jeté, hier, vers six heures du soir, dans la Basse-Deûle, derrière le Palais de Justice.

Il en a été retiré par M. Courtecuisse, peintre, demeurant rue de Gand.

LA LOI SUR LES BOISSONS. — La réunion que nous avons annoncée a eu lieu, hier soir, dans la vaste salle de l'« Orphéon », rue Pierre-Legrand. Une trentaine de débitants y assistaient. Le citoyen Jullart, conseiller municipal, a présenté les orateurs.

MM. Vaillant, président de l'Union commerciale, et Lainé, président du Syndicat des vins et spiritueux, ont pris la parole et ont fait voter un ordre du jour protestant contre les projets de réglementation des débits, et sur la falsification.

CONCOURS A LA CARABINE LEBEL. — C'est dimanche 2 juin qu'a lieu la dernière journée du concours de tir organisé par le Comité du Patronage Faidherbe, rue Princesse, 46, Lille.

Ce concours, ouvert depuis le 5 mai, a attiré sur les cinq journées plus de 600 tireurs. Nous rappelons aux tireurs retardataires que le Comité a décidé que des cartons seront encore distribués le 2 juin de neuf heures à une heure, et à trois heures précises, rebattage des points égaux. Tout tireur ne répondant pas à l'appel de son nom sera classé d'office à la suite des présents primés. Dès l'ouverture du matin, un tableau indiquera le premier classement.

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DES CONCERTS D'ETE. — Voici le programme du concert du dimanche 2 juin, à huit heures et demie, avec le concours de Vaunel, l'excellent comique :

Première partie. — Marche des Fiançailles de Lohengrin (Wagner). — Ouverture du Carnaval de Venise (Thomas). — Idille passionnelle (Dagnéglé). — Chez les Dumouillard (Chaudon). — Grande scène-comique, par M. Vaunel. — Une Fête à Aranjuy (Demorsmann). — Le solo de Violon par M. Bailly.

Deuxième partie. — Ariel, valse (Oelschelegel). — Le duel Cabistol-Barigoul (Gerny). — L'Anglais entêté, par M. Vaunel (Laurain) — Cavatine pour instruments à cordes (J. Raff). — Le bouton mal astiqué (Chaudon). — Scène militaire, par M. Vaunel. — Marche des Petits Pierrots (A. Bosc).

Prix d'entrée : 1 frac.

Jeudi 6 juin, 6e concert de l'abonnement avec le concours de : M. Lavoin, du Palais-Royal, et de Mlle Blanchery, du Théâtre des Variétés.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

ARRESTATION. — Dimanche soir, rentrait ivre chez lui, le nommé Jérome Beesaert, tisserand, à la Papestraete. Il se mit à frapper à coups redoublés sa femme Marie Bailleul. Celle-ci transportée le lendemain à l'hôpital de la Providence, y succombait à la suite des coups reçus.

Beesaert a été arrêté par la police, jeudi matin.

ACCIDENT MORTEL. — L'un de ces jours derniers, Henri Hujeu, charpentier de moulins, est tombé de la toiture du moulin à vent, le Monte-Berg, à Neuve-Eglise (Belgique). Des lésions internes ont déterminé la mort une heure et demie après.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SOCX

LE DOIGT DE DIEU. — Depuis une quinzaine de jours, Gaston Vermersch, âgé de 19 ans, ouvrier de M. Réveillon, entrepreneur à Coudekerque-Branche, travaillait à la réparation de la voûte de l'église de Socx.

Six ouvriers l'aidaient dans ce travail, effectué à une hauteur de neuf mètres au moyen d'un échafaudage.

Samedi à deux heures de l'après-midi, à la suite d'un brusque mouvement de Vermersch, une planche de l'échafaudage se brisa et le malheureux, passant au travers, fut lancé dans l'espace et vint s'écraser sur les carreaux de l'église, la tempe ouverte et le crâne brisé.

On releva le malheureux qui fut transporté au presbytère. La mort avait fait son œuvre.

GRAND-MILLEBRUGGHE

APRES LA LUNE DE MIEL. — Le sieur Charles D..., âgé de 40 ans, marié en troisièmes noces à la veuve A..., a, dans un accès de colère, brisé tous ses meubles et les a jetés dans le canal en face de sa demeure.

Non content de cela, il injuria toutes les personnes qui voulaient intervenir pour mettre fin à cette scène scandaleuse.

Enfin la gendarmerie de Bergues prévenue, mit la main au collet du forcené et le conduisit à la prison de Bergues.

SPYCKER

TIR A LA CARABINE. — Voici les résultats du tir à la Carabine Flobert qui a eu lieu chez M. Léon Cornette, cafetier, en cette commune.

1er prix, M. Horel, route de Dunkerque ; 2e, Alfred Outtier, de Brouckerque ; 3e, Charles, de Spyker ; 4e, Léon Cornette, de Spyker.

BOLLEZEELE

CONCOURS DE CHIENS RATIERS. — Le dimanche 16 juin, à 2 heures, chez M. Alfred Liévin, aura lieu un grand concours de chiens ratiers, organisé par M. Rey, maître-ratier, à Gravelines.

Il y aura deux catégories de chiens. 1re catégorie, jusqu'à 8 kilos ; 2e catégorie, sans poids.

Chaque chien aura 3 rats à tuer par partie. Les chiens devront être tenus en laisse pendant la durée du concours.

PAS-DE-CALAIS

UN ENFANT SÉQUESTRÉ A CALAIS

On s'entretient beaucoup à Calais, d'une histoire de séquestration, dont la victime — un gamin de sept ans — aurait été tenue enfermée depuis un an environ, dans une maison de la rue de la Pomme-d'Or.

Il y a quelque temps, M. Wintersdoff, commissaire de police du 1er arrondissement, recevait un billet aussi anonyme que laconique, écrit au crayon et dans lequel on l'informait qu'une demoiselle D... âgée de 40 ans environ, séquestrait depuis un an son fils unique, âgé de sept ans.

A la réception de cette lettre, M. Wintersdoff chargea un agent de se livrer à une première enquête.

Les renseignements recueillis par l'agent le portèrent à croire que les faits dénoncés par le billet anonyme étaient exacts jusqu'à un certain point.

EXPLICATIONS EMBROUILLEES

L'affaire méritait d'être tirée au clair.

Mercredi matin, le commissaire faisait appeler Mlle D... qui se rendit à onze heures, dans le cabinet de ce magistrat.

D'après ce que raconte Mlle D... elle est obligée de quitter son domicile de très bonne heure ; elle n'a personne pour garder son enfant.

Jusqu'à l'âge de quatre ans, elle mit ce dernier en nourrice chez des parents à Oye ; mais l'enfant, d'après ses dires, ne fut pas bien soigné, et revint même de la campagne, une peu chétif et malingre.

Ces explications n'étaient pas, on le voit, de nature à satisfaire la curiosité du commissaire de police, qui résolut d'aller constater lui-même « de visu » l'état dans lequel se trouvait l'enfant.

CHEZ LA FILLE D...

En arrivant au domicile de la fille D..., M. Wintersdoff s'approcha d'une fenêtre et frappa au carreau. Aussitôt une tête d'enfant apparut.

Le même jeta un regard furtif, mais soit frayeur ou timidité, il se cacha aussitôt, et le commissaire eut beau frapper, le mioche ne reparut plus.

On pénétra alors dans la maison.

Celle-ci dénote sinon une certaine aisance, du moins un bien-être relatif et la table était garnie de mets.

M. le commissaire chercha l'enfant des yeux et le découvrit dans un coin où il s'était tapi.

Quoique âgé de sept ans, il n'en paraît pas plus de trois, tant il est malingre ; il ne parle et ne répond que par monosyllabes ; seule sa mère parvint à lui faire prononcer quelques mots.

Ajoutons que l'enfant se trouvait dans un état de propreté suffisant.

Après avoir procédé aux constatations nécessaires, le commissaire de police se retira.

LA MERE COUPABLE

D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, dit le *Petit Calaisien*, la demoiselle D... est venue, il y a un an, louer au numéro 81 de la rue de la Pomme-d'Or une maison, moyennant un loyer mensuel de 26 francs.

Mlle D... s'était donnée comme exerçant la profession de femme de journée.

En réalité, elle travaillait assez rarement et elle était surtout la bonne à tout faire d'un sieur B..., ex-fabricant de tulles et actuellement contremaître tulliste.

B..., qui vit séparé de sa femme depuis de longues années, a une chambre rue des Communes, et venait soi-disant prendre sa pension chez Mlle D...

Y A-T-IL SEQUESTRATION ?

Ce qui apparaît le plus clairement, c'est que Mlle B... ne voulait pas qu'on sut qu'elle avait un enfant naturel et que dans ces conditions elle le laissait seul pendant de longues heures, dépourvu de soins et de caresses.

Le procureur de la République décidera s'il y a eu séquestration au sens légal du mot.

La conduite de Mlle D... n'en reste pas moins des plus répréhensibles.

Si elle voulait cacher son enfant à la curiosité des voisins, elle pouvait le conduire dans une école maternelle ou le confier à quelque personne dont elle aurait rétribué les soins.

Ce n'est pas en effet l'argent qui manquait à Mlle D...

Ajoutons qu'en attendant les instructions du procureur de la République, l'enfant a été laissé à la garde de sa mère.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

SAINT-OMER

COURSES DE SAINT-OMER. — Nous donnons ci-dessous la liste des engagements pour les courses au galop :

Prix de la Butte. — *Désespoir*, à M. de Chambure ; *Dame*, à M. Beaudailler ; *Gaudriole*, à M. Duvivier ; *Eclat*, à M. d'Alincourt ; *Gloriole*, à M. Waryn ; *Guirlande*, à M. Valdelièvre ; *Gravure*, à M. Grimnaert ; *Gévaudan*, à M. Roussel ; *Boréal*, à M. Grard.

1er Prix de la Société des Steeple-chases de France. — *Steeple-chase militaire 2e série.* — *Pirate*, à M. L. Dutertre ; *Petruchio*, à M. H. Jiffle ; *Palmpol*, à M. E. Gastou ; *Domar*, à M. Cuny ; *Black-Pouder*, à M. Ingmendal ; *Marracaze ou Il brutto*, à M. E. Trillat ; *Bercail*, à M. J. Caubert ; *Gretz*, à M. L. Bossut ; *Fanfan*, à M. Deffis ; *Numidie-ez-Raymonde*, à M. Josson ; *La Hire*, à M. Auriol ; *Vains*, à M. L. de Bobet ; *Jacasse*, à M. Lefrançois ; *Magda*, à M. Quéneau ; *Elise*, à M. Lainé ; *Oracle*, à M. Portalis ; *Babillarde*, à M. Pinceteau ; *Parce*, à M. de Piolant.

2e Prix de la Société des Steeple-chases de France. — *Steeple-chase 6e série.* — *Detilite*, à M. H. de Brémors ; *Dieton et Doux-Pays*, à M. Edm. Archdeacon ; *Foulard*, à M. de Pélanne ; *Serpentin II*, à M. L. Robert ; *Radotcuse*, à M. G. Khan ; *Omedon*, à M. W. Howes ; *Jéricho*, à M. W. Ward ; *Clisson III*, à M. M. Verne ; *Glamille*, à M. E. Fischhof ; *Frenetise*, à M. A. Weil-Picard.

Prix des Bruyères. — *Provincial*, à M. de Sugny ; *Bazin*, à M. A. Huet ;